



Les Parents et l'École

N°91

Périodique trimestriel • juin - juillet - août 2016

LE MAGAZINE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE



L'exclusion scolaire définitive
Méditer, lire, jouer à l'école et à la maison
Restons positifs avec nos enfants



Editorial 3

Côté Cour

La communication positive avec nos enfants, quels enjeux ? 4-5



Dossier

L'exclusion scolaire définitive, début d'une spirale qui mène au décrochage social 6-10

Le débat est ouvert

Développer la citoyenneté par le jeu ? 11

La méditation de Pleine Conscience : outil pédagogique ? 12-13

Le WWOOFing : une année sabbatique en pleine nature 14-15

Pourquoi développer le goût de la lecture ? 16-17



Des réponses à vos questions 18

Pastorale scolaire 19

Lu pour vous 20-21

Eclater de lire 22

Lever de rideau 23

A vous de jouer ! 24



Union
Francophone
des Associations
de Parents
de l'Enseignement
Catholique

Périodique trimestriel publié par l'UFAPEC

Avenue des Combattants, 24 • 1340 Ottignies

Tél : 010/42.00.50 • Fax : 010/42.00.59 • e-mail : info@ufapec.be

En vous affiliant à 10€ ou 20€ (cotisation de soutien) par an (de date à date),

vous recevez notre périodique et avez accès à notre espace membre sur www.ufapec.be.

Pour affilier votre Association de parents : 15€ à verser avec la mention « affiliation AP 2015-2016 »

+ nom et code postal de l'école en précisant fondamental ou secondaire.

N° de compte : BE 11 2100 6782 2048

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



www.ufapec.be

Ont collaboré à ce numéro : F. Baie, V. Dautrebande, J. Feron, A. Floor, D. Houssonloge, B. Hubien, M. Lontie, B. Loriers, A. Pierard, A. Ronflette, J-P. Schmidt, I. Spriet, F. Van Mello, G. Volders.

Graphisme et impression : IPM printing

Contacts revue : benedictel.loriers@ufapec.be ou anne.floor@ufapec.be

Editeur responsable : C. Doutreloux



Après un colloque sur les relations école-familles autour de l'enfant à besoins spécifiques au mois de janvier, nous avons à nouveau dignement fêté notre soixantième anniversaire au cours d'un après-midi « familial et festif » le 23 avril, à Lessines.

Une occasion de souffler nos bougies entourés des parents actifs dans toutes les régionales et thématiques. Qui dit anniversaire dit aussi nouveau site de l'UFAPEC depuis le mois de février. Nous avons œuvré tous ensemble pour le rendre plus accessible, attrayant et interactif. Les échos à ce sujet sont d'ailleurs très positifs, nous vous en remercions. Nous poursuivons sur notre lancée avec la revue de ce mois de juin ; la maquette a été revisitée et remaniée en nous inspirant de la mise en forme de notre site. Nous espérons que l'exemplaire que vous tenez entre les mains vous plaira, n'hésitez pas à nous donner votre avis.

Dans ce numéro, vous trouverez un dossier sur l'exclusion scolaire et le refus de réinscription, sujet hélas d'actualité, dont les conséquences sur le long terme peuvent être catastrophiques si l'élève et ses parents ne sont pas accompagnés tout au long du processus. Trop souvent, le couperet tombe sans crier gare. Vous pourrez également lire d'autres dossiers sur le mieux-être, mieux-vivre à l'école et à la maison via la communication positive, la méditation et sur l'importance de la lecture pour nos enfants.

Les vacances se profilent à l'horizon et, avec elles, peut-être l'occasion et le temps de lire ? Chaque membre de l'équipe a décidé de vous présenter son coup de cœur pour l'été, un petit format à glisser dans sa valise. L'occasion pour vous parent, membre actif d'AP, enseignant, directeur (trice), acteur de l'école qui les avez rencontrés lors d'animations, de conférences, d'entretiens téléphoniques, d'échanges de courriels... de les découvrir autrement.

Nous espérons que vos enfants auront pu donner le meilleur d'eux-mêmes durant la période très prenante des examens. Nous vous souhaitons de passer de belles vacances en famille et nous espérons vous retrouver à la rentrée débordant d'énergie et d'idées pour votre association de parents et pour l'UFAPEC.



Stages – Séjours

• Eupen • Rochefort • Han-sur-Lesse
• Wanne • Ovifat

Dès 6 ans



9-16/07 • **Créa-récup** 6-9 ans | 9-16/07 • **Let's dance** 9-14 ans
31/07-07/08 • **Circus Life** 8-12 ans | 6-13/08 • **Cap ou pas cap ?** 10-14 ans
16-23/07 • **A roues et à roulettes** 8-12 ans | 20-27/08 • **Les Pros du vélos** 12-15 ans
30/07-06/08 • **Le Pêcheur** 12-15 ans

www.gitesdetape.be

☎ +32 2 209 03 00
✉ stages@gitesdetape.be





La communication positive avec

En tant qu'Éducateurs, nous, parents ou enseignants, avons une parole qui peut être parfois bienfaisante, mais parfois aussi destructrice. Or nous savons combien il peut être difficile de dépasser les images négatives que les autres peuvent nous renvoyer. Des chercheurs ont d'ailleurs observé chez certains enfants un blocage des mécanismes intellectuels dès qu'il y a crainte, insécurité ou images pessimistes renvoyées par les adultes. Indispensables aux apprentissages, les émotions positives engendrent quant à elles des comportements sources de créativité et d'ouverture au monde. Mais de quelles manières peut-on développer une communication positive, pour accompagner l'enfant dans ses apprentissages ?

Voici quelques pistes.



© Bénédicte Loriers

Avant tout, il convient d'être **cohérent** entre ce que l'on dit et ce que l'on fait. Comment reprocher à nos enfants d'être en colère si nous venons nous-mêmes d'exploser? En effet, comme l'explique Sibille Demiddeleer, maman, professeur de français dans une école secondaire et coach scolaire, nos enfants apprennent davantage en nous observant que par de beaux discours. Elle parle de quatre piliers pour que la communication positive fonctionne¹.

Le premier pilier d'une communication positive, c'est **l'amour**. On doit aimer nos enfants tels qu'ils sont, et pas comme une image idéalisée de ce que nous souhaiterions qu'ils soient ou comme une image améliorée de nous-mêmes. Parfois, les enfants ont envie de plaire à leurs parents, mais ils ont aussi des aspirations profondes. C'est pourquoi, pour Sibille Demiddeleer, il est important de se parler à travers des discours vrais et bienveillants. Cela permet de lever beaucoup de blocages.

Le deuxième pilier de la communication positive est **la bienveillance** : pour que cette communication fonctionne, il faut porter un regard compréhensif et sans jugement sur notre interlocuteur. On ne fait rien avec envie si on est humilié ou forcé d'agir. En famille, il

peut être très utile d'instaurer des règles, comme dans un jeu de société, et faire en sorte que ce ne soient pas des ordres, mais que ces règles soient décidées et acceptées par tous. Cela instaurera un cadre structurant et bienveillant. Une règle sera de qualité si elle est énoncée clairement, si elle est adéquate et légitime, si elle est juste et cohérente - toujours la même avec tous - quelle que soit notre humeur du jour.

L'utilité de la communication positive est d'utiliser la transgression d'une règle en une occasion de réparer, de grandir, en passant par les mots, mais aussi par le non-verbal, les exemples que nous donnons à nos enfants. Si la punition est considérée comme injuste par l'enfant ou le jeune, il mettra en place un processus d'évitement ou de rébellion.

Le troisième pilier est **l'empathie**, ou la capacité de se mettre à la place de l'autre. Suis-je capable d'entendre le point de vue de mon enfant sans m'énerver ou sans juger directement? En effet, le plus souvent, quand on parle avec quelqu'un, on essaie d'abord de faire passer ses propres arguments, ce qui aboutit souvent à un dialogue de sourds. Sibille Demiddeleer ajoute que c'est un vrai travail d'écouter l'autre activement : être capable de se mettre en mode « pause » et de prendre un moment pour écouter vraiment. Il faut éviter de donner des solutions toutes faites à nos enfants, car sinon, nous les privons de leur ingéniosité et de leur capacité à trouver des ressources personnelles. Nous perdons peut-être parfois de vue qu'ils ont juste envie d'être écoutés, accueillis, consolés, réconfortés.

Enfin, le dernier pilier nécessaire pour développer une communication positive est **la confiance**. Les phrases qui jugent l'autre ont toujours un impact. L'être humain a besoin de positif pour avancer, la confiance de l'autre fait progresser, donne de l'énergie.

Sibille Demiddeleer précise que, quand l'enfant a fait quelque chose de bien, il est important de **décrire ce qui est bien** à partir des faits, cela lui donnera plus de confiance, plus d'autonomie. La façon dont on

¹ Les propos de Sibille Demiddeleer repris dans cet article viennent de la conférence du 14 avril 2016 à l'Institut de la Providence de Champion (organisation de l'AP du fondamental et de la régionale namuroise de l'UFAPEC): Enjeux d'une communication positive avec les enfants.



nos enfants, quels enjeux ?

s'adresse à eux est donc importante. Notre rôle d'éducateur est d'aider l'enfant à se complimenter. Et quand l'enfant a fait une bêtise, il faut également décrire les faits, pour l'aider à trouver une solution lui-même, et ce afin de le responsabiliser.

Sibille Demiddeleer explique aussi l'importance de **valoriser les compétences** de l'enfant en le verbalisant. Il est aussi important de mettre en évidence les compétences hors contexte scolaire ; nos enfants sont remplis de talents : sportifs, sociaux, artistiques, ... à nous de les pointer.

LA COMMUNICATION POSITIVE, À L'ÉCOLE AUSSI !

La communication positive est aussi essentielle dans le cadre scolaire puisque nos enfants y passent un certain nombre d'années. Quelle place l'école – et nous, parents – laisse-t-elle à l'erreur dans les apprentissages de ses élèves ? Quand on apprend à un enfant à rouler à vélo, on ne doute pas de sa réussite. On l'encourage jusqu'à ce qu'il y parvienne. Nos remarques et notre comportement en vont-ils de même quand il s'agit de réussite scolaire ? Nos enfants sont constamment évalués à l'école et ces nombreuses évaluations sont stressantes. Certains élèves entrent parfois dans une spirale négative dont il est difficile de sortir. Dans les bulletins, « l'élève en difficulté est mis régulièrement sous pression avec l'espoir qu'il s'y mette, alors qu'il a besoin d'encouragements plutôt que de critiques qui renforcent l'image déjà négative de lui-même »².

Selon Sibille Demiddeleer, il est important de tenir compte des besoins fondamentaux des élèves pour favoriser les apprentissages.

- Le **besoin de sécurité** est rencontré quand l'élève se sent accepté tel qu'il est, avec ses forces et ses faiblesses. L'enseignant doit accepter que certains ne réussissent pas du premier coup, qu'ils ont droit à l'erreur, et il doit souligner avant tout les améliorations plutôt que les manquements.
- Le **besoin de compétence** est nécessaire pour avancer : si on veut accomplir une tâche à fond, on doit avoir le sentiment d'auto-efficacité. Sibille Demiddeleer prend l'exemple du « journal des réussites », où l'on note chaque situation où l'enfant s'est senti compétent, et pas uniquement dans le domaine scolaire.
- Le **besoin de reconnaissance** est assouvi lorsqu'on est accepté dans son cercle familial, social, malgré nos différences et nos difficultés.



© Dominique Houssonloger

- Le **besoin d'autonomie** est aussi important à respecter pour mettre en place et conserver une communication positive. Ce besoin est comblé quand l'enfant a le sentiment d'être à l'origine de ses actions.

Enfin, il y a la « **technique des petits pas** » pour rester positif. Ce n'est pas toujours efficace de demander à l'enfant de décrocher la lune du premier coup. Anne Floor, chargée de missions à l'UFAPEC, précise qu'en tant que parents, « nous pouvons aussi jouer un rôle d'apaisement face à un objectif de grande envergure, en aidant l'enfant à procéder par étapes, en lui donnant des outils pour s'organiser : planning, retour sur ce qui est déjà accompli, réflexion par rapport aux aides appropriées, etc. Un enfant qui, par exemple, est en échec scolaire dans plusieurs matières, peut se fixer comme objectif de réussir dans deux matières pour le bulletin suivant »³.

Soulignons néanmoins une dérive possible à cette communication positive : celle de vouloir éviter à l'enfant ou au jeune les expériences négatives. Pour Anne Floor, « à trop vouloir préserver l'estime de lui-même, le risque existe de trouver des causes extérieures aux échecs, aux difficultés de la vie, et à le déresponsabiliser. Mieux vaut plutôt l'accompagner dans l'analyse de la situation, et essayer d'en tirer les leçons »⁴.

Quoi qu'il en soit, soigner la qualité des liens peut dénouer bien des difficultés. Une amie m'a raconté qu'elle prenait le temps en famille, le dimanche soir, de pointer ce que chacun avait réalisé de positif pendant la semaine, à l'aide d'un « bâton de parole », afin que chacun ait l'occasion de s'exprimer. Cela a pour effet d'augmenter la confiance de chacun en ses propres capacités.

Bénédicte LORIERIS

² Pour en savoir plus sur ce sujet, lire l'analyse UFAPEC n°17 de FLOOR Anne, *Enjeux d'une communication positive avec nos élèves*, nos enfants, septembre 2015, n°17/15.

³ FLOOR Anne, *ibidem*.

⁴ FLOOR Anne, *ibidem*.



L'exclusion scolaire définitive, au décrochage social



© A. Siva



L'exclusion scolaire que nous abordons dans ce dossier révèle les failles de notre système scolaire. Outre la transmission des savoirs, l'École n'a-t-elle pas pour mission de participer à l'intégration de chaque élève dans la société, quel que soit son niveau d'habiletés sociales ? Parfois l'établissement scolaire a l'impression de ne plus avoir d'autre choix que d'écarter l'élève « difficile », pour le bien de la collectivité. Quelles en sont les conséquences pour l'élève exclu ? Cette sanction est-elle finalement éducative ? Comment assurer le droit de la défense de l'élève ? Quels sont les outils, les pistes, les alternatives pour les écoles à cette réponse extrême ?

¹ Ces faits graves sont précisés dans l'article 81 du décret Missions du 24 juillet 1997.

² ROOSENS B. (coordonné par), *Exclusion scolaire définitive, agir dans la complexité*, éditions Couleur livres, Bruxelles, 2014, p.28 à 37. Benoit Roosens est permanent à l'asbl « Changements pour l'égalité ».

³ ROOSENS B. (coordonné par), *ibidem*, p.34.

⁴ HOVINE A., *D'abord exclus pour incitation à l'indiscipline*, in La Libre Belgique, jeudi 5 février 2015.

⁵ Les procédures expliquées dans cet article concernent les établissements libres catholiques.

⁶ Le jeune ou les parents peuvent demander de postposer cette audition, par écrit (recommandé si possible) dans un délai raisonnable, en proposant une date et une heure qui leur conviennent (info Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire).

Les élèves qui sont exclus d'une école de manière définitive le sont pour **des faits qui portent atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale** d'un membre du personnel ou d'un autre élève, compromettent l'organisation ou la bonne marche de l'établissement ou lui font subir un préjudice matériel ou moral grave.

Bon à savoir : L'exclusion scolaire définitive ne peut pas être prononcée suite à une série de petites incivilités (insolence, bavardage, indiscipline, refus de mettre son journal de classe en ordre, ...) qui ne constituent pas de faits graves.¹

Existe-t-il un profil-type de jeunes exclus ?²

1. Les **garçons** (82%) sont quatre fois plus signalés que les filles (18%).
2. Les élèves exclus sont issus pour la plupart du **premier degré du secondaire et de troisième et quatrième professionnelle**.
3. La proportion des **élèves majeurs** exclus est importante : 22% des élèves exclus sont majeurs.
4. Il s'agit tout particulièrement d'élèves **fragilisés** au niveau socio-économique. Sont particulièrement touchés les bassins de **Bruxelles-Capitale et de Charleroi-Hainaut-sud**³.
5. Les enfants inscrits dans l'**enseignement spécialisé** ont trois fois plus de risques d'être exclus que ceux qui fréquentent l'enseignement ordinaire. Dans 50% des cas, les exclusions concernent des enfants classés dans le type I (retard mental léger), et dans 40% des cas, des jeunes qui ont été orientés dans le type III (troubles du comportement et/ou de la personnalité)⁴.

On observe ici que les enseignements professionnel et spécialisé sont fortement touchés par l'exclusion scolaire définitive. La grande difficulté pour les familles concernées sera de trouver une autre école avec la même option pour l'enseignement professionnel ou le même « type » pour l'enseignement spécialisé, à une distance raisonnable du domicile familial.

Procédures d'exclusion⁵

Préalablement à toute exclusion définitive, l'élève, s'il est majeur, l'élève et ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale, si l'élève est mineur, sont invités, via lettre recommandée avec accusé de réception, par le chef d'établissement qui leur expose les faits et les entend. La convocation indique explicitement qu'une procédure pouvant conduire à l'exclusion définitive est engagée ainsi que les faits pris en considération.

Cette audition a lieu au plus tôt le quatrième jour ouvrable qui suit la notification. Le procès-verbal d'audition est signé par l'élève majeur ou par les parents ou la personne investie de l'autorité parentale de l'élève mineur et par le chef d'établissement. S'il y a refus de signature de ce procès-verbal, le fait est constaté par un membre du personnel enseignant ou auxiliaire d'éducation et cela n'empêche pas la poursuite de la procédure. En cas d'absence⁶ des personnes invitées à être entendues, un procès-verbal de carence est établi et la procédure se poursuit.

Si la gravité des faits le justifie, le pouvoir organisateur ou son délégué dans l'enseignement libre catholique peut écarter provisoirement l'élève de l'établissement



début d'une spirale qui mène

pendant la durée de la procédure d'exclusion définitive. L'écartement provisoire ne peut dépasser 10 jours d'ouverture d'école⁷.

Après consultation du conseil de classe, l'exclusion définitive est décidée par le pouvoir organisateur ou son délégué pour les établissements libres catholiques et, dûment motivée, elle est signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'élève s'il est majeur, à ses parents ou à la personne investie de l'autorité parentale, si l'élève est mineur. Attention ! Le fait que dans l'enseignement libre catholique, cela soit le Pouvoir Organisateur qui prenne cette décision aura un impact sur les procédures de recours (voir § suivant).

L'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 18 janvier 2008 impose aux écoles d'inclure des dispositions relatives aux faits graves dans leur ROI (règlement d'ordre intérieur)⁸.

Bon à savoir : Il faut également savoir qu'un élève majeur qui totalise plus de 20 demi-jours d'absences non justifiées au cours d'une même année scolaire peut être exclu. Les élèves majeurs doivent se réinscrire eux-mêmes, et non leurs parents, et le risque est grand que certaines écoles se débarrassent des cas «difficiles» en invoquant le fait que ces derniers oublient de se réinscrire.

Quelles sont les possibilités de recours ?

L'élève s'il est majeur, ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale, s'il est mineur, disposent d'un droit de recours s'ils ne sont pas d'accord avec la sanction prononcée. Le recours est introduit par lettre recommandée dans les dix jours ouvrables qui suivent la notification de l'exclusion définitive.

L'introduction du recours n'est pas suspensive de la décision d'exclusion⁹. Cela signifie que l'élève devra attendre que le recours aboutisse pour retourner à l'école.

Dans le réseau libre catholique, quand le PO prononce l'exclusion définitive, il n'y a pas de recours possible en dehors des tribunaux. L'UFAPEC demande que l'exclusion soit prononcée chaque fois par le chef d'établissement, pour permettre un recours en première instance devant le PO. L'UFAPEC demande aussi une égalité de traitement entre les écoles, pour l'introduc-

tion d'une possibilité de recours en seconde instance, par la création d'une chambre externe de recours, commune à tous, neutre et indépendante, à l'image de ce qui existe pour les recours externes contre les décisions des jurys d'école (pour l'enseignement primaire) et contre les décisions des conseils de classe (pour l'enseignement secondaire).

Dans le cas où le recours se révèle positif, il est important de le faire savoir à tous, afin que l'image de l'élève et sa confiance en lui soient renforcées, même si cet élève n'est plus dans l'école qui a engagé la procédure.

Respect du droit de la défense

En vue d'exercer les droits de la défense dans le cadre d'une procédure d'exclusion définitive ou d'un refus de réinscription, l'élève majeur, les parents de l'élève mineur ou leur conseil peuvent obtenir une copie du dossier disciplinaire. Toutes les pièces de ce dossier seront communiquées, moyennant le respect de la vie privée des tiers intervenants¹⁰.

Le droit à la défense doit être un préalable indispensable à la sanction lourde de l'exclusion scolaire définitive. Dans ce cadre, il faudra s'assurer du respect de quelques principes, dont : la précision des faits (les actes ont-ils été réellement commis par l'élève ?) afin que l'élève et/ou ses parents puissent s'en expliquer, un délai pour préparer la défense, avec accès au dossier, la discussion des preuves (demander d'autres témoignages, déposer d'autres attestations). D'autre part, la sanction la plus grave ne peut être prononcée directement au moindre manquement, sauf si le fait est d'une gravité extrême. Il faut aussi trouver un équilibre entre la gravité du fait reproché et la conséquence de la sanction pour l'auteur¹¹.

© A. Siva



7 <http://www.enseignement.be/index.php?page=23947>

8 http://www.gallilix.cfwb.be/document/pdf/32771_000.pdf

9 <http://enseignement.be/index.php?page=23947>

10 Circulaire n°3685 du 18 août 2011, portant sur l'accès aux documents administratifs, copie des interrogations et examens et dossiers disciplinaires.

11 ROSENS B. (coordonné par), *ibidem*, p.22.



Quelle est la place du jeune et des parents dans cette décision ?

La décision d'exclusion est souvent ressentie par le jeune et sa famille comme une décision soudaine, plutôt que comme l'aboutissement d'un dialogue où les conséquences possibles ont été clairement énoncées au préalable. Le jeune ou ses parents doivent pouvoir donner leur version des faits, sans qu'il s'agisse nécessairement d'une remise en question de l'autorité du directeur de l'établissement.

Ne faudrait-il pas impliquer davantage les parents, les mettre au courant des avertissements qui démarrent la procédure d'exclusion ? La démarche est certainement plus efficace si l'équipe éducative prend les parents comme soutien à l'action éducative.

TÉMOIGNAGE D'UNE MAMAN

Jean a été exclu suite à une bagarre avec un élève qui l'avait «cherché». Il y avait plusieurs témoins mais ils n'ont pas pesé lourd dans la balance vu que c'était des élèves/copains. Il n'y a pas eu d'avertissements préalables, tout a été vite expédié. Ils ont respecté une procédure existante mais on a très vite eu l'impression que «les dés étaient déjà jetés».

La bagarre a eu lieu juste avant le congé de Carnaval, suivi d'une semaine de renvoi du 03/03 au 07/03. Le verdict d'exclusion définitive est tombé le 10/03. Je n'ai eu connaissance d'aucun recours. Heureusement qu'on avait pris les devants en recherchant une école au cas où. Le 13/03, Jean était inscrit dans une autre école pour continuer son année scolaire, qu'il a ratée !

Mon fils a très mal vécu tout cela, expérience désastreuse pour l'estime et l'image de soi, sa confiance en lui, déjà très critique à cet âge. Il est jugé par son univers n°1, la famille, et il est rejeté par son univers n°2, l'école. Il perd ses copains d'école parce que «la vie continue», et aussi parce qu'il devient une mauvaise fréquentation aux yeux des autres parents.

Cette expérience nous a laissé un sentiment d'injustice. S'il n'avait pas eu sa famille autour de lui, s'il n'avait pas eu une éducation solide, il aurait pu se marginaliser très facilement.

J'ai encore du mal à croire que les responsables de l'école, en charge de futurs adultes se permettent d'hypothéquer l'année scolaire d'un élève de manière si légère. On était à 2 mois et demi de la fin des cours. Le PMS était dans la décision : comment n'ont-ils pas perçu l'extrême sensibilité de Jean, analyser sa situation familiale, son parcours ? Il n'avait que 13 ans, ce n'est pas un délinquant : Il est suivi par ses parents, ce n'est pas un électron libre.

Sanction éducative ?

A partir de ce constat, on est en droit de se demander si l'exclusion définitive a du sens. Dans la majorité des cas, les jeunes ne comprennent pas pourquoi ils ont été exclus et ils sont souvent habités par un sentiment de colère, de tristesse, de malaise ou de désir de vengeance. Pour Benoit Roosens, « ces sentiments trouvent leur origine dans la manière dont ils ont vécu la procédure : absence de dialogue, impression que tout est joué d'avance, appréciation différente des faits... L'exclusion scolaire telle qu'elle est appliquée aujourd'hui fait la part belle à l'autorité, vécue comme un rapport de force. Rares sont les écoles qui veillent à donner du sens à l'exclusion »¹².

Or, il est naturel de rencontrer une certaine immaturité dans le chef des élèves. L'école se doit justement de les aider à construire leur devenir et à prendre leurs responsabilités face aux actes posés. Dans ces situations de conflit, le fait d'exclure l'élève sans aucune explication ni dialogue constructif ne fait que déplacer la difficulté sans permettre une prise de conscience de la part du jeune et sans l'aider à évoluer.

Conséquences d'une exclusion définitive

L'exclusion définitive entraîne souvent d'autres problèmes que l'exclusion elle-même et sa conséquence directe qui est la recherche d'une école. Cette sanction comporte des conséquences morales pour l'élève. Outre une période souvent inévitable de non-scolarisation, contraire à l'obligation scolaire, l'élève exclu tombe la plupart du temps dans une période de démotivation, de perte de sens, de perte de confiance en soi et de décrochage, voire de dépression. La spirale de l'exclusion de la société risque d'être enclenchée : isolement, délinquance, chômage ...



© A. Siva

12 ROOSENS B. (coordonné par),
ibidem.

Parcours du combattant pour trouver une autre école

« Quand un élève est exclu, si ses parents ne trouvent pas facilement, dans les deux-trois jours une école », explique Jacques Vandermeest, directeur du service du contrôle de l'obligation scolaire, « l'établissement qui l'a exclu retransmet le dossier à la commission zonale d'inscription de son réseau, qui est alors chargée de retrouver une école. Une procédure qui peut prendre plusieurs jours, surtout si le jeune suit l'enseignement qualifiant, car il est parfois difficile de le réinscrire dans la même option ». (...) Il ajoute que les commissions zonales d'inscription ont un pouvoir d'injonction qui impose aux écoles de réinscrire un élève. « Mais si un parent fait seul la démarche vers l'école de son choix, il se peut que cette école contourne la demande d'inscription, et attende qu'on lui donne une injonction. Car le fait d'accepter un élève difficile ne pose en général pas de problème au directeur, mais bien aux enseignants. Le directeur doit justifier vis-à-vis du corps enseignant qu'il va y avoir un élève qui va un peu « ruiner » les classes. C'est pour cela qu'il attend l'injonction. C'est une responsabilité du directeur par rapport à ses enseignants »¹³.

Comment prendre en compte le bien de tous ?

Le vécu des enseignants ou des autres élèves victimes des actes de ces élèves exclus est parfois très lourd : pressions insoutenables, harcèlements, violences diverses. Des directions doivent aussi attendre d'avoir des preuves suffisantes pour exclure un élève alors qu'il y a des pressions du corps professoral ou des parents des victimes pour qui le quotidien est devenu insoutenable. Est-ce à l'élève victime à changer d'école parce qu'il faut récolter suffisamment de preuves ou par passivité ? Peut-on tolérer qu'un enseignant se fasse régulièrement maltraiter ? Est-ce à l'institution scolaire de sauver les jeunes qui ont perdu le fil, le sens et le goût d'apprendre et qui sabotent le système scolaire pour mille et une raisons ? Les écoles sont parfois au bout de la chaîne, avec des élèves qui manquent de cadre, de soutien et d'organisation familiale.



© A. Siva

Alternative à l'exclusion

Au Collège Pie X de Chateleineau, le directeur Laurent Divers explique¹⁴ que son école multiculturelle met en place plusieurs dispositifs d'écoute et de participation. Pour ce directeur, l'exclusion scolaire définitive peut être évitée si quelques conditions sont remplies, dont celles-ci :

- les enseignants doivent pouvoir se remettre en question ;
- il faut une sorte d'égalité prof-élève ;
- on installe des espaces de parole et de négociation dans l'école pour aboutir à un climat serein ;
- on s'en tient uniquement aux faits ;
- l'élève sent que tout n'est pas perdu ;
- les sanctions décidées sont appliquées à la lettre ;
- tous les adultes sont sur la même longueur d'ondes ;
- les parents sont en accord avec l'enjeu éducatif et appuient la décision.

TÉMOIGNAGE D'UNE INTERVENANTE DES ÉQUIPES MOBILES

C'est l'histoire d'un garçon de 6 ans, qui se lève en classe, dérange les autres, chante ; il a des comportements perturbateurs pour la classe. L'école doit faire le choix de l'exclusion. L'école ne parvient pas toujours à s'adapter et les équipes mobiles font le relais vers une nouvelle école. Sylvie Boet¹⁵ nous explique que les équipes mobiles font en sorte qu'il s'agisse à chaque fois d'un nouveau départ, en encadrant l'enfant exclu. « Cela n'aide personne de maintenir l'enfant coûte que coûte dans son école de départ. Il faut soutenir l'enfant ou le jeune et se demander ce qui va le faire avancer. L'école a parfois essayé de nombreuses alternatives à l'exclusion, l'élève ne peut pas faire tout et n'importe quoi, les familles doivent aussi s'adapter aux demandes de l'école.

Il faut noter aussi que l'enseignant n'est pas toujours formé à la parole libre des enfants, à la gestion de conflits et à la violence. L'enfant apprend des choses différentes à la maison et à l'école, il n'a pas 25 frères et sœurs. L'école est aussi là pour apprendre le vivre ensemble...

Mais jamais nous ne portons de jugement sur l'établissement scolaire qui doit faire le choix d'une exclusion ».

¹³ BROCARD Stéphanie, *L'impasse de ces enfants dont aucune école ne veut*, in La Libre Belgique 9 avril 2014/

¹⁴ Intervention lors du colloque *L'exclusion scolaire définitive n'est pas une fatalité ! Quelles pistes pour agir ?* Le 3 octobre 2015 à Bruxelles, organisé par CGé, changement pour l'égalité.

¹⁵ Intervenante psychosociale du service des équipes mobiles. Interview réalisée le 22 février 2016.



Réorientation parfois constructive

Et si le refus de réinscription ou l'exclusion définitive d'un élève est inévitable, il est des circonstances où cette sanction peut se transformer en chance de redémarrer face à une page blanche, sans étiquette d'aucune sorte, de construire un nouveau projet de vie avec le jeune et sa famille, de réfléchir avec lui à un projet qui lui «colle» davantage. Certains jeunes tirent profit de cette situation, en se lançant dans une réflexion approfondie sur leur orientation, parfois avec l'aide de certains enseignants, des éducateurs, de leurs parents, du centre PMS et d'autres services spécialisés, comme par exemple le SIEP (Service d'information pour les études et les professions).

Le refus de réinscription

Le refus de réinscription l'année suivante dans un établissement scolaire est toujours signalé en fin d'année scolaire, fin juin ou début septembre dans le cas de la présentation d'examen(s) de passage. Il diffère de l'exclusion scolaire définitive¹⁶ dans le sens où l'exclusion, elle, peut être notifiée à n'importe quel moment de l'année scolaire. Selon les articles 83 et 91 du décret Missions, un refus de réinscription l'année suivante mérite un traitement équivalent à une exclusion définitive.

Côté chiffres, 1487 refus de réinscription¹⁷ dans l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé ont été signalés auprès de la **Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire** pour l'année scolaire 2013-2014¹⁸. Mais ces chiffres reflètent-ils la réalité ? Selon plusieurs témoignages, contrairement à l'exclusion scolaire définitive, le refus de réinscription se passe souvent oralement, sans possibilité pour l'élève et/ou ses parents de se défendre, sans arguments ni conseils d'orientation de la part de l'enseignant ou de la direction¹⁹.

Pour l'UFAPEC, tous les partenaires de l'école peuvent, en amont de sanctions graves, remotiver le jeune en perte de sens par rapport à son parcours scolaire, en lui permettant d'être **réellement acteur** de ce parcours. L'école est un lieu d'apprentissage du vivre ensemble : cela demande du temps pour installer un réel dialogue avec le jeune.

Mais une fois que le refus de réinscription est notifié, posons-nous aussi la question de savoir s'il est sain pour des enfants d'être réinscrits dans une école qui ne veut plus d'eux, voire de leur famille ?

Conclusion

En amont de l'exclusion, il est important que le règlement d'ordre intérieur de l'école soit bien connu de l'élève ; ensuite, que des avertissements préalables aient été donnés de manière claire, et que les parents aient été impliqués dans ces différents avertissements, pour que des solutions efficaces soient trouvées pour éviter la sanction grave de l'exclusion définitive.

Si la procédure d'exclusion est inévitable, l'UFAPEC demande de limiter strictement l'écartement de l'élève, en lui assurant un suivi éducatif, dans la mesure du possible : disposer des notes de cours, effectuer les travaux scolaires, présenter les évaluations.

A la lumière des lectures et des témoignages recueillis sur ce sujet, il faut constater que, quand une exclusion scolaire définitive est prononcée, c'est souvent un échec pour le chef d'établissement, les enseignants et éducateurs concernés, le centre PMS... les parents et le jeune. Mais qu'offre-t-on aux écoles en termes de moyens (humains, matériels, financiers...) pour mettre en place des dispositifs qui permettraient de garder en leur sein des élèves qui ont un comportement violent, qui ne connaissent pas les codes scolaires, qui ne rentrent pas dans le moule, ou qui sont démotivés, ou que l'école considère comme « pas capables » ? Les enseignants sont-ils suffisamment formés à l'écoute active, le centre PMS est-il formé et doté de personnel en nombre suffisant pour assurer un suivi régulier du jeune et de sa famille ?



© A. Siva



Développer la citoyenneté par le jeu ?

Avant tout source de plaisir, le jeu serait aussi un outil d'apprentissage de valeurs, d'habiletés et de compétences transversales. Il peut servir les interactions avec la famille, les amis... Tout cela forme un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être. Le jeu est-il réellement un outil au service du vivre ensemble? Jouer participe-t-il à la construction de citoyens actifs, responsables, critiques et solidaires ?



© V. Dautrebande

Différents types de jeux et de rapports au jeu

Les jeux sont multiples selon leurs formes (jeu d'extérieur, jeu de plateau, jeu sur console, jeu numérique...) et les buts visés. Chacun peut s'y retrouver et préférer un type de jeu à un autre. Le rapport au jeu est aussi influencé par la sphère familiale, la place donnée au jeu à la maison et le goût des parents pour le jeu.

Quel est le rôle de l'école face à la diversité des situations familiales pour permettre à tous de jouer ? L'école, l'association de parents, la ludothèque ont sans doute un rôle à jouer pour les amener à s'emparer du jeu et à y prendre goût.

Le jeu pour apprendre ?

Vu l'opposition faite entre plaisir du jeu et sérieux, effort de l'apprentissage, la question est réelle. Apprendre et jouer, est-ce conciliable ? Le jeu peut-il servir les apprentissages ? Selon les jeux, il peut permettre le développement d'habiletés et d'aptitudes comme la compréhension des consignes, la mémorisation, l'anticipation, le développement de stratégies...

Pourquoi jouer ? Avant tout pour s'amuser, mais aussi pour développer des compétences sociales, culturelles et cognitives. Le jeu permet d'être actif et créatif, d'apprendre par essais et erreurs, d'aller au-delà de ses limites. C'est un outil d'apprentissages multiples, en termes de compétences transversales, de connaissance de soi et de construction de repères individuels, sociaux et familiaux.

Le jeu pour développer les compétences citoyennes ?

« Savoir se comporter avec les autres, ce n'est pas inné. Attendre son tour, accepter de partager, coopérer, respecter les autres, comprendre leur point de

vue, apprendre à négocier, voilà autant d'habiletés que l'enfant doit développer pour fonctionner de façon harmonieuse en société.¹ » Favoriser la participation active à la vie collective et éduquer aux valeurs de notre société, cela peut se faire entre autres par le jeu. L'activité ludique est source d'apprentissage et de développement de valeurs comme le respect, la justice, la solidarité, la tolérance, la bienveillance. Elle permet de développer des habiletés personnelles et sociales au service de la coopération. Dans ce sens, les jeux coopératifs et éducatifs se développent de plus en plus pour répondre à une réelle demande à ce sujet. Les adultes veulent apprendre aux enfants et aux adolescents la valeur de la collaboration et du travail en équipe mais aussi l'importance du respect de soi, des autres et de l'environnement.

Le jeu pour devenir des CRACS ?

L'activité ludique permet à l'enfant et à l'adolescent d'être un :

- **citoyen** car il s'agit de vivre quelque chose ensemble, de faire partie d'un groupe de joueurs;
- **responsable** par la responsabilisation et la prise de conscience des règles, de ses droits et devoirs;
- **actif** en s'engageant ensemble lors de jeux coopératifs;
- **critique** car il faut préparer ses actions et prendre des décisions de manière réfléchie;
- **solidaire** par l'entraide demandée dans certains jeux.

Alliant plaisir, implication, créativité et expérience, le jeu est source d'apprentissages sociaux et cognitifs car il participe naturellement au développement de l'enfant. « C'est d'avoir joué ensemble que le message s'illustre et devient concret. C'est d'avoir joué ensemble que nous nous trouvons revêtus d'une histoire commune, d'une trace de plaisir partagé, d'une connivence qui permet l'avenir.² » Jouer, c'est avant tout vivre ensemble !

¹ FERLAND Francine, *Et si on jouait ? Le jeu durant l'enfance et pour toute la vie*, Editions de l'Hôpital Sainte-Justine, 2005, p.129.

² DERU Pascal, *Le jeu vous va si bien !*, Editions le Souffle d'or, 2006, p.295.

Pour en savoir plus, lire l'analyse complète sur www.ufapec.be/nos-analyses : 09.16 Le jeu, outil d'apprentissage de la citoyenneté ?



La méditation de pleine conscience

Quand les enfants arrivent en classe, ils ne sont pas toujours en « mode école » car ils ont en tête des tas de « pensées polluantes » (stress, pression familiale ou scolaire, peur de l'échec, soucis familiaux ou sentimentaux, ...). Si notre vie trépidante déclenche un certain « zapping » et une avalanche d'émotions et de stress pour notre descendance, notre société est aussi actuellement, plus qu'auparavant, et positivement, toujours en recherche d'un meilleur « bien-être » pour nos enfants ! D'après de nombreux témoignages d'enseignants et de chercheurs en psychologie, la méditation de pleine conscience semble permettre aux enfants d'être mieux concentrés, plus attentifs, moins stressés, plus aptes à apprendre..., d'éloigner les ruminations mentales, d'améliorer le bien-être des élèves et, in fine, leur réussite scolaire.

QU'EST-CE QU'AU JUSTE CETTE MÉDITATION DE PLEINE CONSCIENCE ?

Pour le savoir, nous avons interrogé Monsieur Vander Borgh¹, professeur de religion au Lycée Martin V de Louvain-la-Neuve qui pratique depuis plusieurs années la méditation de pleine conscience avec des adolescents dans le cadre de ses cours.

Vous êtes le seul dans votre école à pratiquer la méditation avec vos élèves, comment cela est-il perçu par les autres enseignants ?

« Au début, mon ressenti était que les autres enseignants me regardaient un peu bizarrement quand ils apprenaient que je faisais de la méditation avec mes élèves, mais progressivement ils ont considéré plus positivement cette approche. Il faut dire que la méditation a fait ses preuves. On en parle davantage. Les élèves sont plus détendus, plus concentrés pour entamer leurs apprentissages ».

En deux mots pourriez-vous résumer ce que vous entendez par méditation ?

« Pour moi, c'est porter attention de manière volontaire au moment présent, à ses pensées, à ses sentiments ou ses émotions, à ses intuitions, ses sensations, de manière bienveillante et sans jugement ».

Cette méditation peut-elle participer à une meilleure société ?

« Actuellement, les adolescents sont de plus en plus dans le « zapping » permanent, dans l'extériorité, dans la pression des performances scolaires. Il me semble important de leur faire découvrir leur intériorité, d'apprendre à s'arrêter, à se retirer en soi-même, à se détacher de ce qui les entoure... Une société sans âme est une société qui meurt ! »

Peut-on pratiquer la méditation dans n'importe quel cours et pas uniquement dans le cadre du cours de religion ?

« Bien sûr ! Cette méditation peut être pratiquée dans n'importe quel cours car elle permet aux élèves de se concentrer, de diminuer le stress, de renforcer l'estime de soi et de favoriser les apprentissages. Le seul problème (ressenti comme tel par certains enseignants) c'est que cette méditation prend un peu de temps et que nous n'avons que 50 minutes de cours ».

Cette méditation peut-elle rentrer en tant que telle dans les programmes scolaires ?

Pour moi, elle devrait pouvoir y rentrer car elle permet réellement aux élèves de rentrer plus sereinement et de manière plus concentrée dans leurs apprentissages. J'ai de la chance que la direction de mon école ait accepté que je fasse de la méditation en classe car elle est consciente des bénéfices et des répercussions positives que cette technique a sur les élèves. Hélas, ce n'est pas partout pareil ! Pour moi, notre enseignement a de vraies lacunes et est beaucoup trop cadencé !

¹ Interview de Monsieur Vander Borgh, le 3 mars 2016.



e : outil pédagogique ?



Pratiquement, comment procédez-vous avec les élèves ?

« Je pratique un moment de méditation presque à chaque début de cours. Cela prend plus ou moins 5 à 10 minutes. Je demande à mes élèves de s'asseoir, d'avoir les jambes décroisées, les pieds bien à plat et bien ancrés au sol, de poser les mains à plat sur les cuisses paumes tournées vers le ciel, de se tenir bien droit, la colonne vertébrale plantée dans le bassin et les vertèbres cervicales dans cet alignement, la tête droite, et de fermer les yeux. La première étape est de se centrer sur sa respiration pour arriver à une respiration abdominale, puis de faire le « scan body », c'est à dire de mettre leur conscience à partir des pieds et de remonter ainsi tout le corps. Puis d'être juste là en silence sans autre but que d'être présent à soi-même. Accueillir et laisser passer les pensées, les émotions, les sensations... être juste dans l'ici et maintenant avec bienveillance pour soi-même.

Cela leur plaît-il vraiment ?

Au début, il y a toujours un tiers des élèves que cela amuse, un autre tiers qui s'y intéresse vraiment et encore un autre tiers qui comprend au fur et à mesure tout ce que cela peut lui apporter !

Pour les psychologues, certaines ruminations mentales peuvent empêcher les élèves de se concentrer et contribuent à augmenter l'anxiété. Des pensées telles que « Je n'y arriverai pas, ce n'est jamais assez bien » polluent l'esprit. « En s'exerçant à être attentif et consciemment présent, l'enfant peut apprendre à s'arrêter, à reprendre son souffle. Et conquérir davantage de confiance en lui. Bien gérer ses émotions favorise également les processus cognitifs tels que la mémoire de travail, l'attention et la planification »².

Un article issu du journal « Le Monde »³ intitulé « La méditation comme outil pédagogique » met également en évidence le fait que, pour des enfants issus de milieux en situation précaire ou en situation difficile, souvent imprégnés du stress qui se vit à la maison, un temps de calme et de concentration avant d'entamer les apprentissages semble être bénéfique et jouerait ainsi le rôle d' « égalisateur social » entre les familles favorisées et celles qui le sont moins.

Même si cette méditation de pleine conscience semble avoir des avantages, elle suscite néanmoins des questionnements, des critiques et des craintes du côté des parents (peur d'une certaine perte de temps, des dérives sectaires, peur des improvisations - « tout un chacun ne peut pas effectuer de la méditation de pleine conscience, il faut être formé ! », peur de l'autorité exercée sur l'élève et de l'endoctrinement de personnes mal intentionnées,...). C'est pourquoi la formation continuée des enseignants doit proposer des formations de qualité en mesurant bien le professionnalisme de ses intervenants et ainsi permettre à notre enseignement de ne pas être cadencé.

Pourquoi ne pas ouvrir davantage nos horizons, découvrir de nouvelles techniques et de nouvelles approches afin d'améliorer les apprentissages et réduire ainsi l'échec scolaire de nos enfants ? « La première des priorités de l'UFAPEC, c'est de faire de l'école une école de la réussite pour tous ! »⁴ et tout ce qui permettra d'atteindre cet objectif est bon à prendre. Pour cela, il faut inévitablement explorer et jauger !

France Baie

² MOREAU C., « A l'écoute de sa météo intérieure » - Magazine PROF - 2014 - N°23 - p.36

³ http://www.lemonde.fr/m-perso/article/2015/03/16/la-meditation-comme-outil-pedagogique_4592039_4497916.html - La méditation comme outil pédagogique - lien vérifié le 14 mars 2016.

⁴ Mémoire UFAPEC - Janvier 2014 - p.6 - <http://www.ufapec.be/politique-scolaire-1/memorandum-2015/memorandum-2014.html> - lien vérifié le 16 mars 2016



Vous trouverez dans notre rubrique Eclater de lire des livres traitant du thème de cet article.

Pour en savoir plus, lire l'analyse complète sur www.ufapec.be/nos-analyses : 8.16 La méditation de pleine conscience comme outil pédagogique : phénomène de mode ou révélation ?



Le WOOFing : une année

© Corentin Verhamme

Les jeunes ont de plus en plus d'opportunités de voyager mais cela représente un coût financier qui en limite l'accessibilité à toutes les familles. Il existe néanmoins des alternatives moins coûteuses. Pour s'immerger à moindres frais dans la culture et la langue d'un autre pays, le système d'échanges de services en contrepartie du gîte et du couvert est une solution de plus en plus prisée par les jeunes globe-trotters. Nous allons vous présenter un échange de services plus particulier qui se déroule uniquement dans des fermes biologiques: le WWOOFing.



QU'EST-CE QUI POUSSE DE PLUS EN PLUS DE JEUNES À VOYAGER ?

Dans les années 1960, les jeunes partaient en voyage initiatique pour changer le monde et se battre pour des causes sociopolitiques, pour des idéaux. Actuellement, les jeunes partent davantage pour se confronter à eux-mêmes. Ils quittent leur confort, leurs habitudes, leurs proches, leurs repères, leur langue maternelle pour l'inconnu. Au-delà de la réalisation de soi, l'ouverture à l'autre est également une motivation principale au voyage. Les jeunes veulent faire des rencontres, découvrir de nouvelles cultures, de nouveaux comportements. La crise économique a également poussé beaucoup de jeunes à se rendre dans un pays étranger afin d'acquérir une expérience et de mettre toutes les chances de leur côté. Les jeunes voient aussi dans le voyage l'espoir d'une vie meilleure ailleurs et les programmes de Visa Vacances Travail¹ sont de plus en plus sollicités par ces derniers. La circulation d'informations, grâce aux nouvelles technologies et à Internet, est devenue plus accessible et rapide : les jeunes et les étudiants peuvent maintenant obtenir davantage d'informations sur les autres pays, et cette ouverture sur le monde le rend moins inconnu, moins effrayant, plus accessible. Par ailleurs, les outils de communication comme Skype, Facetime... permettent aux jeunes de rester connectés avec leur famille et leurs amis, tout en étant dans un pays étranger.

LE WWOOFING, C'EST QUOI ?

WWOOFing vient de "Working weekends on Organic Farms", ce qui signifie week-ends de travail dans des fermes biologiques. Il repose sur l'échange de services : les hôtes offrent le logis, la nourriture contre quelques heures de travaux manuels sur leur exploitation. Il n'est pas question d'échange d'argent, il s'agit d'un modèle alternatif à tout échange monétaire.

Ainsi, à travers plusieurs pays du monde, le WWOOFing offre la possibilité de partager le quotidien d'une famille, de participer à leurs activités de loisirs, de découvrir leur région à travers leur regard, de goûter aux spécialités culinaires à leur table... L'hôte s'engage à partager son savoir-faire et en contrepartie le WWOOFer s'engage à lui rendre service dans sa vie quotidienne, sans obligation de rentabilité ou de performance. Les tâches sont extrêmement variées en fonction des hôtes, des pays : restaurer un corps de ferme, débroussailler, cueillir des fruits, soigner des animaux, entretenir un potager... Le WWOOFing est ouvert à tout le monde à partir de 18 ans. Il n'y a pas non plus de prérequis à avoir. L'essentiel étant d'avoir envie d'apprendre, d'être intéressé par la protection de l'environnement puisque les activités respectent les principes d'une agriculture plus respectueuse de la nature, de la biodiversité. Le WWOOFing est très développé en Europe selon des intensités diverses en fonction des pays. Le mouvement est bien implanté aux Etats-Unis, au Canada et dans de nombreux pays d'Asie. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les plus actifs.

¹ Le Working Holiday Visa ou le Programme Vacances Travail est un visa d'immigration temporaire qui s'adresse uniquement aux jeunes ressortissants des pays qui ont passé un accord spécifique de participation au programme. Ainsi, les jeunes Français, Canadiens et Belges ont une formidable opportunité de partir à la découverte d'un pays partenaire et d'y séjourner pendant un laps de temps déterminé.



sabbatique en pleine nature

Pour s'inscrire comme WWOOFer, il faut se rendre sur le site internet de l'organisation : <http://wwooferinternational.org/> et ensuite naviguer jusqu'à la page qui correspond à la destination choisie. Il faudra devenir alors membre de l'association locale afin d'avoir accès à toutes les offres. Et pour finir, prendre contact directement avec les hôtes pour fixer les modalités d'organisation.

Avant toute chose, il faut choisir son pays d'adoption le temps du séjour et décider si vous partez en solo ou en duo. Une fois cela fait, je conseille de faire plusieurs fois le tour du site de Wwoofing consacré à ce pays pour voir ce qui est proposé (sans payer l'inscription, quelques fiches d'hôtes sont disponibles en partie). Si vous êtes vraiment sûrs de vous, il vous suffit de régler les frais et formalités d'inscription. Ensuite, et c'est ce qui prend le plus de temps et qui, à mon sens est le plus important : décortiquer les annonces et faire un gros tri ! Prenez votre temps, pesez le pour et le contre (je serai en pleine campagne mais j'aurai accès à un moyen de transport et du temps pour visiter ou je serai près d'une ville mais devrai travailler davantage... je m'occuperai d'animaux ou je reconstruirai une ancienne ferme... à vous de voir ce que vous souhaitez faire pendant ce séjour). Tout est bien expliqué et le processus est assez rassurant (la trouillarde casanière que je suis, avait besoin d'être rassurée). N'hésitez pas à beaucoup échanger avec les hôtes qui vous répondront, demandez des photos, des précisions si vous avez un doute... et n'ayez pas peur d'une petite dose d'inconnu, ça fait partie des (belles) surprises !²

STATUT « FLOU » DU WWOOFER DIFFÉRENT D'UN PAYS À L'AUTRE

Pour les pays dans l'Union Européenne, il n'est pas nécessaire d'avoir un visa de travail. Pour des pays plus lointains, mieux vaut s'informer même si le WWOOFer n'est pas un travailleur salarié. Il serait, selon des témoignages de WWOOFers, possible de faire du WWOOFing muni d'un simple visa de tourisme : *En effet, le WWOOFing n'étant pas un travail rémunéré, il semblerait que les autorités soient plus souples ; de plus, les hôtes sont parfois des particuliers qui n'ont pas vocation à se faire inspecter par les services gouvernementaux. Dans tous les cas, renseignez-vous bien et à défaut d'obtenir un statut officiel, ce sera à vos risques et périls³.* En France, il règne un vide juridique autour du statut du

WWOOFer dont un agriculteur du Vaucluse a fait les frais. En 2008, les inspecteurs de la MSA⁴ ont contrôlé les WWOOFers occupés à ramasser les cerises sur son exploitation et il a écopé d'une amende de 500€ pour ne pas les avoir déclarés comme salariés.

Cette absence de statut (ni un bénévole, ni un travailleur) ouvre la porte à certains abus dont le fait de devoir finalement prester des journées complètes de travail en n'ayant par conséquent plus de temps ni d'énergie pour découvrir la région, la culture... Cependant sur les sites qui répertorient les offres, les jeunes WWOOFers peuvent dénoncer toute situation d'abus et éviter ainsi des déconvenues pour les suivants.

A noter également que vous allez vous retrouver sous le toit de personnes de divers horizons, à partager leur quotidien. Il peut arriver que, chez certains hôtes, l'échange se transforme en un véritable travail de bagnard, avec pour seule contrepartie une botte de foin pour dormir et un bout de pain sec à manger ! (...) Mais si l'expérience se passe mal ou si vous ne vous sentez pas à l'aise avec vos hôtes : partez vers d'autres lieux ! Il n'y a aucune obligation de rester. Et n'hésitez pas à laisser votre avis sur les sites internet communautaires⁵.

De plus, le jeune belge de 18 à 25 ans qui part à l'étranger perd de facto son droit aux allocations familiales en Belgique puisqu'il n'est ni étudiant ni demandeur d'emploi. Il finance cependant sur fonds propres toutes les dépenses autres que la nourriture et le logement (frais de transport, assurances, frais médicaux, vêtements...). Cette année sabbatique conduit le jeune à devenir un citoyen, actif, responsable qui aura à cœur de prendre sa place au sein de la société. On peut dès lors se demander pourquoi rien n'a encore été fait pour assurer à ces jeunes un statut alors que ce phénomène d'échange de services existe depuis belle lurette. Si cette expérience d'échange de services est un plus sur un CV et surtout dans un parcours de vie, est-ce qu'il n'y a pas une responsabilité de l'Etat et même des citoyens à la rendre possible (meilleure promotion, aides financières ou administratives) pour TOUS les jeunes et notamment pour ceux qui ne partent jamais et qui ne connaissent que leur quartier ?

Anne FLOOR

² <http://voyagesetvagabondages.com/2012/12/meli-et-son-experience-woofing-en-irlande/>

³ <http://www.carnets-du-voyageur.fr/2011/02/woofing-nourri-loge-et-blanchi/>

⁴ Mutualité sociale agricole

⁵ <http://pvistes.net/dossiers/faire-du-woofing-pendant-un-sejour-a-letranger/3/>

Pour en savoir plus, lire l'analyse complète sur www.ufapec.be/nos-analyses : 07.16 Le WWOOFing : immersion culturelle et linguistique à moindre coût ?



Pourquoi développer le goût de la lecture ?

La maîtrise de la lecture est un prérequis indispensable pour prendre pleinement sa place en tant que citoyen dans notre société. Les personnes ne sachant pas lire sont mises à mal dans de multiples situations. L'apprentissage de la lecture est essentiel : à l'école comme à la maison.

Premiers éducateurs, les parents ne sont pas tous égaux par rapport à la lecture : personnes analphabètes, familles de milieu populaire, familles n'étant pas dans la culture du livre... L'école, principal dispensateur de compétences, a un rôle éducatif et pédagogique essentiel à ce sujet pour tous les enfants et plus particulièrement pour ceux qui n'ont pas les prérequis en matière de lecture et d'écriture. Dans ce cadre, comment ensemble pousser cet apprentissage et développer le goût de la lecture chez tous les enfants ? Comment réduire, à l'école, les inégalités sociales liées à la lecture ?

La question de base : pourquoi lire ?

La lecture et l'écriture sont les compétences de base fondamentales pour se construire en tant que citoyen et avancer dans son parcours de vie : suivre les cours, prendre note, postuler à un emploi, comprendre ce qui est écrit dans les courriers administratifs, les livres, les brochures, les journaux, sur les affiches... La société exige de nous des capacités de lecture et d'écriture pour évoluer aux niveaux scolaire, social et professionnel. Nous pensons, comme Henri Wadier, que susciter « le plaisir de lire, ne pas tricher avec le sens des mots, inscrire la lecture dans la vie - oui, c'est cela l'essentiel. Mais il est tout aussi essentiel de doter l'enfant, au bon moment, d'un outil sûr. Qu'on le veuille ou non, même si des signes de déclin apparaissent, la lecture et l'écriture restent des actes humains fondamentaux.¹ » Même si ces capacités ne dépendent pas directement du goût de la lecture, celui-ci ne nous aide-t-il pas à les développer ?

Quelle méthode utiliser ?

Dans l'intérêt de l'enfant, l'enjeu pour la famille et l'école est de collaborer en reconnaissant le rôle de chacun, en pensant une réelle complémentarité. Pour encourager le goût de la lecture, il n'y a pas une méthode unique mais bien une liberté pédagogique d'adaptation aux enfants en gardant en tête l'intérêt de faire des liens avec l'apprentissage de l'écriture. « Lorsque l'on apprend à lire, il faut nécessairement dé-

couvrir comment fonctionne le code écrit et comprendre notamment le principe des mécanismes qui relient les unités graphiques et les unités phoniques de l'oral.² ». L'apprentissage de la lecture sera plus facile pour les enfants dont la famille partage la culture de l'écrit. Pour les élèves précarisés ou ne vivant pas dans la culture de la lecture à la maison, l'accrochage sera plus compliqué. Il sera donc essentiel, à l'école, d'accompagner les premières lectures des élèves qui n'ont pas les prérequis, de tenir compte des capacités de chaque enfant, de proposer un enseignement adapté, mais aussi de partir de sa curiosité et développer sa maîtrise de l'acte lexique³.

En plus de préparer à l'acte lexique et de développer le vouloir lire, l'école peut mettre en place des collaborations avec la bibliothèque mais aussi avec les parents. Le partenariat école-famille a toute son importance. Il s'agit de reconnaître la culture familiale et de s'inscrire dans la réalité d'une société multiculturelle (cultures de l'écrit, de l'oral, de l'image...). Dans ce sens, des coopérations peuvent se mettre en place avec les parents via l'association de parents ou le conseil de participation. Dans cette optique de partenariat, l'école doit porter attention aux parents peu familiarisés avec le livre, les aider dans leur maîtrise de la culture de l'écrit et leur donner confiance dans leurs capacités à raconter une histoire.

La lecture est un support de socialisation, elle permet une ouverture sur le monde et peut être source d'échange par l'affirmation et l'enrichissement de son langage et sa pensée. « Le livre est un bel outil pour faciliter les liens, il favorise la transmission culturelle entre parents et enfants et il est un appui de choix pour l'intégration.⁴ » Lire un livre à un enfant, c'est prendre le plaisir de partager un moment ensemble et développer le bonheur de s'intéresser et s'émouvoir ensemble. « Plus nos enfants ont la possibilité d'être partie prenante de la lecture - quitte à se contenter d'écouter - plus ils aiment les livres. Quand nous les laissons nous guider, leur appétit pour la lecture est insatiable. Ils ne se lassent pas de jouer avec les images et les mots.⁵ ». Osons rendre la lecture vivante !

¹ WADIER Henri, *Un apprentissage heureux de la lecture*, Editions Casterman, 1978, p. 143.

² BENTOLILA Alain, *Le Verbe contre la barbarie, apprendre à nos enfants à vivre ensemble*, Editions Odile Jacob, 2008, p. 88.

³ Il s'agit de maîtriser l'ensemble des mots propres à la langue de la communauté. Le lexique est considéré abstraitement comme l'un des éléments constituant le code de cette langue.

⁴ BONNAFE Marie, *Les livres, c'est bon pour les bébés*, Editions Calmann-Lévy, 2001, p. 33.

⁵ DELAHAIE Patricia, *J'aime les livres avant 6 ans*, Editions Marabout, 1995, p. 61.



© D Houssonlogge

Entre donner le goût et risquer de dégoûter

Le goût de la lecture n'est ni naturel, ni spontané. Le rôle des parents et des enseignants est de le susciter et d'éviter le dégoût qui peut survenir si l'on propose des livres non adaptés à l'âge, aux envies... L'essentiel est d'avoir le goût et l'envie d'apprendre, comme pour parler une autre langue. Une fois le goût de lire présent, le reste suit. C'est avoir le goût de la lecture qui motive et donne envie de maîtriser plus et mieux. En tenant compte du fait que les enfants ne sont pas tous égaux devant la langue (orale et écrite), il est essentiel de respecter le rythme de chacun, de leur permettre de trouver leur itinéraire personnel de lecteur, de s'adapter aux besoins, de partir de leur désir d'apprendre et les motiver, de susciter le plaisir de lire en proposant des livres adaptés, d'éveiller et d'entretenir la curiosité, l'envie de savoir et de comprendre, de répondre aux questions, de les aider à révéler leurs intérêts profonds. Ces démarches nécessitent un accès aux livres et aux informations pour répondre aux questions et prendre en compte les désirs de l'enfant d'en savoir plus. Avons-nous tous les mêmes facilités d'accès aux livres ? Pour un meilleur accès à la lecture, serait-il pertinent de rendre les bibliothèques plus attractives ?

Quels sont les enjeux de l'apprentissage de la lecture ?

Apprendre à lire est essentiel dans notre société où l'écrit garde une place considérable. Pouvoir lire ouvre au monde et à la diversité. Il s'agit de découvrir la face écrite de la langue, le sens des mots, une nouvelle conduite relationnelle (code de la communication écrite), de se situer dans un réseau de connaissances, d'éveiller son intelligence et de prendre en compte la diversité des questions.

Comment développer le goût de la lecture ?

Le goût de la lecture est lié à la place donnée au livre à la maison et aux affinités personnelles avec les livres. Il y a une ambivalence des sentiments par rapport à la lecture. D'un côté l'on se demande pourquoi développer ce loisir. D'un autre côté, il y a toujours énormément de personnes qui pratiquent la lecture comme loisir et se plongent dans les écrits dans les transports en commun, les salles d'attente... Cela montre que la lecture peut être un réel plaisir, source d'épanouissement et d'évasion. Cette ambivalence n'est-elle pas à penser comme une contradiction mais plutôt comme une complémentarité entre l'image et l'écrit ? La coexistence des cultures de l'oral, du visuel et de l'écrit permet à chacun de trouver ce qui lui convient le mieux.

Il semble judicieux de se poser la question « pourquoi voulons-nous développer le goût de la lecture chez nos enfants ? ». Il est clair que savoir lire est important mais aimer lire ne l'est pas tout autant. Est-ce pour nous ou pour eux que nous voulons qu'ils prennent du plaisir à lire ?

Il y a une distinction à faire entre le fait d'apprendre à lire et celui de devenir un lecteur qui a découvert le plaisir de lire. Il faut pouvoir différencier le savoir-lire qui est indispensable et la lecture-loisir qui est un plaisir facultatif. Le goût de la lecture n'est pas exigé pour réussir, apprendre, savoir lire ou être heureux. Le plaisir peut être long à venir, mis en stand-by... L'amour de la lecture ne se commande pas ! Mais ne peut-il pas tout de même être provoqué par quelques déclics ?

Pour en savoir plus, lire l'analyse complète sur www.ufapec.be/nos-analyses : 03.16/ Pourquoi développer le goût de la lecture à l'école fondamentale ?

Alice PIERARD



Des réponses à vos questions

Lorsque notre enfant est en difficulté dans une matière, échoue aux examens, a-t-on le droit d'obtenir une copie de ceux-ci ?

Les pratiques varient d'une école à l'autre et l'UFAPEC espère vous éclairer sur ce qui est permis en la matière. Les administrations ont l'obligation légale de donner accès au citoyen à tous les documents administratifs, y compris ceux qui revêtent un caractère personnel¹. La question se pose sur le statut des écoles, sont-elles des autorités administratives soumises à ce cadre légal-là ? La réponse est oui dans la mesure où les écoles, qu'elles soient organisées par la Communauté française ou par un pouvoir organisateur privé, exercent une mission d'intérêt public en matière de sanction des études et doivent donc être considérées comme une autorité administrative lorsqu'elles agissent dans le domaine de la sanction des études. Le même décret parle dans son article 11² de droit à la copie des documents administratifs.

L'école a donc l'obligation d'autoriser l'accès, la consultation et la copie des examens de ses élèves³. L'idée étant de communiquer à l'élève ou ses parents toute information utile à la compréhension des résultats obtenus et de la décision prise en conséquence. En application de l'article 4 du Décret du 22 décembre 1994, la demande doit être adressée au chef d'établissement scolaire et ce, par écrit et mentionner clairement les documents concernés.

L'école peut demander le paiement des frais réels des copies. Le coût est fixé à 0.25 euros la page. Précisons également qu'il s'agit des copies des examens de l'élève, et non de celles de ses camarades.

Si, malgré tout, l'école vous refuse l'accès aux examens ou si vous avez un doute, vous pouvez vous adresser à la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) par l'envoi d'un recommandé à Monsieur le Président de la Commission d'accès aux documents administratifs Bd. Léopold II, 44 1080 Bruxelles ou par courrier électronique à l'adresse suivante : cada@cfwb.be.

Notes de cours, rapports de stage, travaux ... Combien de temps doit-on les conserver ?

Il apparaît qu'aucun texte réglementaire ne fixe une durée minimale de conservation des documents scolaires. Mais il est à noter que les membres du Service général de l'Inspection fondent leurs évaluations et leurs rapports sur base des documents scolaires suivants : journaux de classe, notes de cours, contrôles, travaux individuels et de groupe, bulletins.

Nous conseillons dès lors de conserver ces documents scolaires au moins le temps qu'une attestation sanctionne officiellement un degré d'études.

Pratiquement, cela donne :

- **En maternelle** : l'école n'étant obligatoire qu'à partir de 6 ans, il n'y a aucune obligation de conserver des documents.
- **Dans l'enseignement primaire** : lorsque l'élève reçoit le Certificat d'Etudes de Base (CEB), il n'est plus tenu de conserver ses cours de l'enseignement primaire.
- **Dans l'enseignement secondaire** : les élèves devront, jusqu'à la validation de leur Certificat d'Enseignement secondaire supérieur (CESS), être en mesure de produire leurs notes de cours, interrogations, contrôles, journaux de classe, travaux divers.

Rappelons que l'élève est responsable de la tenue en ordre et de la conservation de son journal de classe, de ses notes de cours et de ses interrogations jusqu'à leur remise à l'école. Si l'élève égare ces documents, les professeurs ne pourront pas en être tenus pour responsables.

Sources :

<http://admin.segec.be/documents/6329.pdf>
<http://www.enseignement.be/index.php?page=25565>



La Journée des Groupes « Pêche »

Quelle belle aventure que celle-là : réunir en un lieu des enthousiastes de pastorale scolaire.

Tous les ans, à la fin août, ils viennent se revitaliser avant de retrouver avec bonheur, et parfois une petite appréhension, toutes ces têtes blondes pour une aventure de dix mois faite de partages et d'apprentissages. Ne donne-t-elle pas la pêche cette journée des groupes « Pêche », cure de vitamines bien nécessaire avant de reprendre l'année scolaire ?

Ces groupes « Pêche »¹ ne sont pas constitués de membres d'une fédération piscicole en manque de pratique, mais il s'agit de directions, d'enseignants et d'amis qui répondent à l'invitation de l'équipe diocésaine de pastorale scolaire de l'enseignement fondamental du diocèse de Tournai. Tous motivés à prendre un peu de leur temps en cette fin de congé scolaire pour se ressourcer, se requinquer...

C'est toujours dans la bonne humeur qu'ils sont près de quatre cents à se joindre à cette journée.

L'occasion en matinée de se mettre à l'écoute d'un conférencier qui aura la volonté de rejoindre ses auditeurs au cœur de leurs préoccupations professionnelles, de foi, de sens... De se laisser enchanter par une animation musicale, histoire de se mettre tous en voix avant de prendre le repas de midi.



© Michel Lemaire

Différents ateliers agrémentent l'après-midi : autant de découvertes et d'activités pouvant nourrir les animations pastorales mises en place par les enseignants dans leur école ou leur classe...

La journée se termine par une célébration de la Parole et la remise d'un objet souvenir qui trouvera sa place dans le coin intimité de la classe.

Que ce soit Mouscron, Soignies, Gosselies, Enghien, Ath, Leuze-en-Hainaut,... nous arpentons le diocèse de Tournai et, chaque année, une école nous accueille en ses murs. Cette année, pour la 19^{ème} édition, nous arrêterons le mardi 30 août au Collège Saint-Augustin de Gerpinnes.

¹ En référence à Luc 5, 10 où Jésus invite ses disciples à se faire « pêcheurs d'homme »

« Pasto'fil » et « Pasto'fête »

« Pasto'fil » permet de tisser le fil d'une année et paraît quatre fois par an. Il se veut être un outil qui permet aux différents acteurs de l'enseignement fondamental de proposer, lors d'animations pastorales, un temps d'annonce à l'ensemble des partenaires de l'établissement (le personnel, les enfants, les parents...).

Les « Pasto'fête » sont des dossiers proposant un itinéraire vers Noël et Pâques et s'inscrivent dans la même dynamique. Ces outils pastoraux sont le fruit d'une collaboration entre les adjoints diocésains en pastorale des directions diocésaines de l'enseignement catholique des diocèses de Lille-Arras-Cambrai et le responsable diocésain de la pastorale scolaire du diocèse de Tournai.

Le Fil Rouge de l'année est ainsi présenté lors de la journée « Pêche » et les « Pasto'fil » et « Pasto'fête »

sont téléchargeables tout au long de l'année sur le site de la pastorale scolaire (www.pastorale-scolaire.net/fondamental).

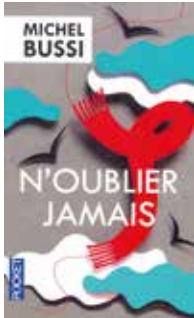
Finalement, comme le signalait une participante, une journée des groupes « Pêche » c'est beaucoup d'authenticité, de créativité, de bonne humeur, d'humilité, de convivialité et de respect.

André Ronflette



Lu pour vous

Dans cette rubrique, vous pourrez lire quelques mots sur les coups de coeur littéraires de notre équipe UFAPEC. De quoi agrémenter vos moments de loisirs !



N'oublier jamais de Michel BUSSI

Pocket - Paris - 2014 - 543 pages - 7,80€.

Michel Bussi maîtrise l'art de proposer des récits hallucinants et de maintenir le suspense jusqu'au bout. Il nous le prouve avec l'histoire de Jamal à Yport, en Normandie. Jamal est un infirme qui aime courir. C'est en s'entraînant un matin qu'il croisera le destin d'une jeune femme qu'il tentera de sauver mais qui sautera de la falaise... La police enquête et fait le lien avec deux meurtres remontant à dix ans plus tôt. Suicide ? Meurtre ? Jamal est-il fou ? Cette histoire semble tenir de l'impossible dès les premières pages mais il faudra attendre la fin du récit de Jamal pour la comprendre. «N'oublier jamais», c'est une histoire de fous ! Lisez la version des faits que vous présente Jamal et faites-lui confiance... Ou pas ?

Alice Pierard

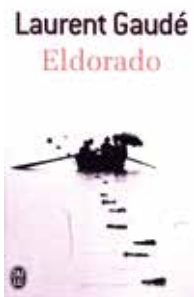


Une vie entre deux océans de M. L. STEDMAN

Le Livre de Poche - Paris - 2014 - 521 pages - 7,9€.

Quand il revient en Australie, Tom Sherbourne veut oublier la boue et le sang des tranchées de la première guerre mondiale. Il trouve le calme auquel il aspire dans le métier de gardien de phare sur l'île de Janus, île sauvage et reculée. Lorsqu'il rencontre puis épouse la jeune et fougueuse Isabel, sa vie retrouve du sens et de l'équilibre. Leur bonheur est peu à peu terni par l'impossibilité d'avoir un enfant. Alors, quand un petit bateau s'échoue avec à son bord un homme mort et un bébé en pleine santé, Isabel est certaine que ce bébé est un cadeau de Dieu. Mais tout vacille lorsque Tom et Isabel réalisent que leur petite Lucy a une mère qui attend son retour depuis quatre ans. Quel terrible cas de conscience !

Violaine Dautrebande



Eldorado de L. GAUDE

J'ai lu - Paris - 2009 - 224 pages - 6,10€.

C'est l'histoire du commandant Salvatore, qui a passé une grande partie de sa vie à chercher les clandestins, entassés sur des bateaux de fortune, à les sauver, parfois, de la noyade. En recueillant une jeune survivante, Salvatore laisse la compassion et l'humanité l'emporter sur ses convictions. Son message, c'est qu'il ne faut pas renoncer au voyage, à Eldorado ! Ce grand ouvrage de fiction est bien efficace pour nous faire comprendre les dérives de notre monde actuel. C'est un livre célèbre pour sa qualité littéraire, et pour moi un véritable coup de cœur, celui qui reste en nous une fois l'ouvrage refermé.

Bénédicte Loriers

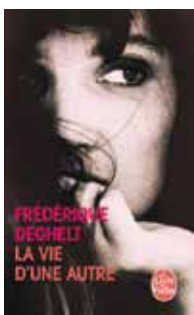


Constellation d'Adrien BOSC

Le Livre de Poche - Editions Stock - Paris - 2014 - 216 pages - 6,30€.

Le 27 octobre 1949, le Constellation décolle de Paris pour les USA. A son bord, Marcel Cerdan, amant d'Edith Piaf ainsi que Ginette Neveu, prodige violoniste volent vers leur avenir. Le 28, l'avion ne donne plus signe de vie. Son épave est retrouvée fracassée sur les pentes du Mont Redondo. Il n'y a aucun survivant. Qui sont ces quarante-huit victimes ? D'un bout à l'autre, l'auteur nous fait découvrir ces personnages. Qui se cachent derrière ces anonymes ? Il explore la biographie de chacun. Ouvrage bien mené entre roman et prose journalistique, il mène brillamment la question de la destinée. Un bel hommage, une belle découverte !

Jean-Philippe Schmidt



La vie d'une autre de Frédérique DEGHELT

Editions Actes Sud - Paris - 2007 - 252 pages - 6,60€

« Je vais sûrement me réveiller, ce n'est pas possible. Je ne suis pas folle. J'ai rencontré Pablo hier, nous n'avons pas d'enfants. Je vais me sortir de mon cauchemar après le café... ». Un matin, Marie se réveille aux côtés d'un homme et d'enfants qu'elle ne connaît pas. Une situation d'amnésie bien périlleuse à laquelle on ne voudrait pas être confronté. Comment comprendre ce qui s'est passé tout en donnant le change à son entourage ? Comment ne pas avoir peur de découvrir qui on est quand on ne sait rien de soi ? Frédérique Deghelt a écrit ce roman sur l'amour et le temps qui passe, sur les rêves des femmes confrontés au quotidien et à la force des choix qui déterminent l'existence.

France Baie



Le restaurant de l'amour retrouvé de Ito OGAWA

Picquier Poche - Espagne - Edition originale en japonais en 2008, présente édition en 2015 - 224 pages - 8€.

En rentrant du travail, Rinco, une jeune japonaise, découvre avec stupeur le petit nid d'amour qu'elle partageait avec son fiancé totalement vide. Elle décide alors de rentrer dans son village natal perdu dans les montagnes auprès de sa mère fantasque et de son cochon apprivoisé. Rinco a hérité de sa grand-mère maternelle la passion pour la cuisine et, doucement, elle retrouve goût à la vie en se lançant dans son projet de restaurant dans la remise de la maison familiale. Un très beau roman qui nous transporte au cœur d'une cuisine japonaise où les plats préparés avec amour se dégustent avec lenteur et réveillent nos émotions enfouies.

Dominique Houssonloge



Le poison d'amour d'Eric-Emmanuel SCHMITT

Livre de poche - France - 2016 - 162 pages - 6,20€

Quatre adolescentes liées par une solide amitié sont à la recherche d'amour et d'elles-mêmes. Mais ce qu'elles vont découvrir va les effrayer aussi. Julia qui maîtrise Shakespeare à la perfection, Anouchka, dont le père quitte sa femme pour se mettre en couple avec Gaspard, Raphaëlle, la plus nature et la plus vraie, Colombe, la plus friande de rencontres masculines. Comment s'accrocher à l'illusion du grand Amour quand tout autour de soi s'effondre ? Lorsque Mr Palanquin propose de jouer Roméo et Juliette au lycée, Julia ne se tient plus de joie, elle sera Juliette. Nul ne se doute du drame qui se prépare.

Fabienne Van Mello



Les Suprêmes d'Edward Kelsey MOORE

Babel - Actes Sud - Arles - 2015 - 414 pages - 9,70€.

Trois quinquas afro-américaines fantasques se retrouvent tous les dimanches dans un restaurant de leur petite ville d'Indiana. Elles se délectent de poulet frit tout en commérant et en élaborant des stratégies de défense, des plans d'attaque... face à la vie qui ne les ménage pas. Une amitié indéfectible les lie depuis leur adolescence et le lecteur ne peut que s'amuser de leur regard décalé, de leur franc-parler. Premier roman d'un auteur violoncelliste qui revisite la problématique raciale sur fond d'amitié et de résilience. Un cocktail d'énergie et de bonne humeur à consommer sans modération !!!

Anne Floor

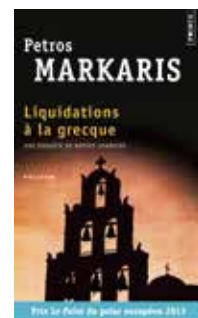


Liquidation à la grecque de Petros MARKARIS

Editions Points - Paris - 2013 - 353 pages - 7,00€.

A Athènes, des personnalités de la finance sont retrouvées décapitées et bientôt un certain «Robin des banques» distribue des tracts exhortant les citoyens à refuser de rembourser leurs emprunts bancaires... Réflexions sur la société grecque : sa jeunesse qui fuit le pays, ses embouteillages permanents, ses magouilles politico-financières et ses vieux qui se retrouvent sdf ou se suicident... Ce regard sans complaisance nous parle aussi de ceux qui se battent et tentent de résister. Premier épisode d'une trilogie, qui permet de mieux comprendre le vécu d'un pays que l'on connaît surtout par les infos télé.

Julie Feron



Le Bonheur des petits poissons de Simon LEYS

Littérature & Documents - Le Livre de Poche - Paris - 2009 - 160 pages - 5,30 €.

Simon Leys, nom de plume de notre compatriote Pierre Ryckmans (1935-2014), l'un des plus fins esprits que notre monde ait connu, a eu la bonne idée de rassembler des chroniques qu'il avait écrites pour le Magazine Littéraire. Ces textes nous conduisent à sourire, rire parfois, à penser toujours à des questions légères ou plus profondes. Parlant de connaissances récemment retraitées : « Maintenant, nous expliquèrent-ils avec fierté, ils avaient tellement d'activités et d'obligations, qu'il leur avait fallu établir un strict emploi du temps. (...) activités d'artisanat artistique (dans ce dernier domaine, les assiettes peintes qui décoraient leurs murs faisant regretter que la maîtresse de maison n'eût pas opté plutôt pour une judicieuse inactivité) ».

Bernard



Assortiment pour une vie meilleure de Thomas GUNZIG

Nouvelles - Au diable Vauvert - La Laune - 2009 - 492pp - 22€.

L'« Assortiment pour une vie meilleure » est, pour les esprits les plus sains parmi nous, soit un piège que nous tend l'auteur, soit une vaine promesse. Pour les autres, il sera régal et délectation. Vingt-sept nouvelles, parfois très brèves, qui révèlent au moins autant de fantasmes assouvis. Dans son style inimitable, Thomas Gunzig trempe sa plume taillée au rasoir dans un encrier contenant du sang vieux de trois jours.

Michaël

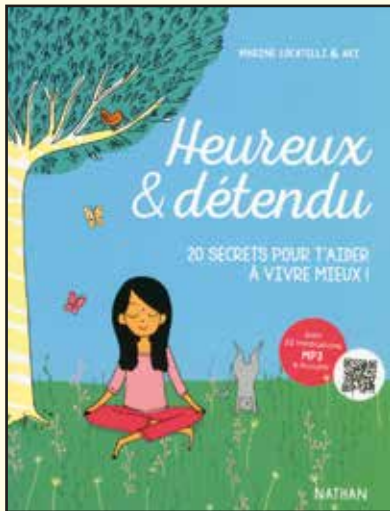
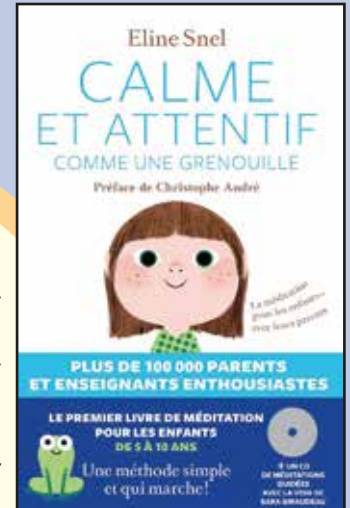




Calme et attentif comme une grenouille

Eline Sne • Editions des Arènes • Paris • 201 •
160 pages • 24,80 € • dès 5 ans

La pleine conscience est cette aptitude de notre esprit à se tourner vers ce qui est là, ici et maintenant, à se rendre pleinement présent à chaque instant que nous vivons. Les enfants disposent, de manière naturelle, de belles capacités spontanées de pleine conscience. Ce livre est un merveilleux outil pour préserver et cultiver ce merveilleux capital. Il peut aider les enfants trop stressés, trop dispersés, trop anxieux, à se recentrer et à s'apaiser. Voici un livre qui vous permettra de pratiquer la méditation de pleine conscience avec votre enfant. Il propose de brefs exercices pour tous les jours grâce à un CD audio très zen.



Heureux et détendu

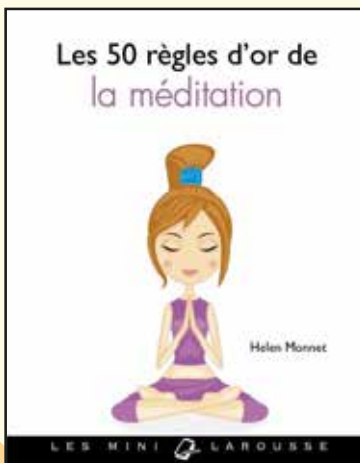
Marine Locatelli et Aki • Editions Nathan • Paris • 2015 •
95 pages • 15,95 € • dès 5 ans

Grâce à ce livre agréablement illustré, nos enfants découvriront 20 petits secrets pour vivre mieux. Ils pourront savourer l'instant présent, respirer et se concentrer, percevoir l'arc-en-ciel de leurs émotions, stopper le duo violence-vengeance, chasser certaines angoisses... Nous sommes tous les héros de notre vie ! En respirant et en se recentrant, nous avons le pouvoir de mieux gérer nos émotions et nos intentions. Ce livre contient 10 méditations MP3 à télécharger.

Mindfulness : la pleine conscience pour les ados

David Dewulf • Editions De Boeck Supérieur • Paris • 2012 •
238 pages • 20 € • dès 12 ans

Sous la forme d'un programme en 8 étapes, ce livre montre comment la pleine conscience peut être une voie vers une meilleure concentration, une meilleure confiance en soi, moins de ruminations mentales et un plus grand respect de soi. Les adolescents, leur famille, leurs éducateurs trouveront dans ce guide des mises en situation, des vignettes illustratives, des témoignages ainsi que des suggestions d'activités et d'exercices à pratiquer au quotidien.



Les 50 règles d'or de la Méditation

Helen Monnet • Editions Les Mini-Larousse • Paris • 2016 •
96 pages • 3,95 € • dès 12 ans

La méditation permet de trouver calme intérieur et lucidité, en prenant de la distance avec les pensées quasi permanentes qui traversent l'esprit. Elle est un moyen efficace pour lutter contre le stress. Ce livre vous donnera les quelques règles d'or pour prendre rendez-vous avec soi-même.



Théâtre Jeune Public

Tout en divertissant, le théâtre permet de concrétiser ses rêves et/ou d'extérioriser ses blessures.

THÉÂTRE POÉTIQUE

Mange tes ronces !

Cie Boîte à clous • à partir de 5 ans • Prix de la Ministre de l'Enseignement fondamental et coup de cœur de la presse

© Nicolas Bomal



Comme quoi les techniques à l'ancienne font encore recette !

Trois rétroprojecteurs, un large écran composé de draps rapiécés, des feuilles transparentes couvertes de dessins, des personnages découpés dans diverses matières, quelques objets détournés pour les bruitages, et la magie théâtrale s'opère

en direct !

Et qui dit théâtre dit aussi histoire, histoire de Léopold obligé d'aller chez sa mamie Ronce, ronchonreuse, ronfleuse et faucheuse d'orties pour la soupe affirmant que « c'est le pire pour un mieux » !

Si sa grand-mère finira par l'appivoiser, le jeune garçon, lui, apprendra à apprivoiser ses peurs.

THÉÂTRE DIVERTISSANT

Super Showman Origin

Cie No Way Back • de 10 à 18 ans

Si le théâtre à l'école fait réfléchir l'ado, il peut aussi le divertir !

La preuve avec cet excellent moment de détente passé en compagnie de Milan Emmanuel.

S'il est doué en break dance, il est aussi habité par la tendresse, la générosité, l'humour.

Outre la performance physique, la représentation est techniquement

parfaite. Elle allie scènes de vidéo et effets scéniques surprenants.

Le prétexte de cette fantastique démonstration : un père de la planète Starbeek envoie son fils sur terre pour y pomper l'air raréfié sur la leur.

En filigrane, se dévoilent les rapports paternels et la démythification des super-héros.



© Gilles Destexhe

THÉÂTRE SOCIÉTAL

F + M =

© Gilles Destexhe



Cie Les pieds dans le vent • à partir de 5 ans

D'accord, c'est le thème de la guerre mais

pas la guerre économique, la guerre qui fait du bruit, du feu, sépare, casse et massacre.

Valérie Joyeux et Vincent Raoult endossent tous les personnages en ajoutant ou ôtant un détail vestimentaire. Aucune confusion possible entre Flon-Flon et Musette, deux voisins copains, leurs parents et les narrateurs. Les changements se font à vue, sans esbroufe, en délicatesse.

La scénographie est intelligente : des planches de bois tour à tour terrain de jeux, chevaux de frise, frontière et cimetière.

C'est Frémissant et Militant.

© Nicolas Bomal



Les vilains petits

Zététique Théâtre • de 8 à 12 ans • Mention pour l'importance des thématiques abordées

Les blessures les plus profondes et tenaces sont celles vécues durant l'enfance et l'adolescence.

Souffrances parce qu'on

semble ne pas exister pour papa et maman qui ont trop de choses à penser, qu'on est le bouc émissaire des camarades, qu'on se sent mal dans sa peau car un peu trop enveloppé ou parce qu'on est une fille plutôt qu'un garçon, parce qu'on ne parvient pas à se défaire d'une sale étiquette de bagarreur...

Dans les dires si justes et percutants du trio formé par Maya, Loan, Valentin qui s'élargira ou se divisera à l'arrivée de

Malone aux airs de caïd, les enfants en mal être se verront en miroir. Cela leur permettra peut-être d'exprimer leurs plaies les plus intimes.

Isabelle Spriet

Pour connaître les programmations dans les écoles et les centres culturels :

La CTEJ (Chambre des théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse), 321 Avenue de la Couronne, à 1050 Bruxelles. Tél. 02 643 78 80 ou <http://www.ctej.be/>

Pour d'autres critiques : www.ruedutheatre.eu



A vous de jouer !

Voici une sélection de jeux amusants et intelligents pour les petits et les plus grands.

Brick Party

Un jeu de construction dingue

2 à 9 joueurs, environ 20 minutes, à partir de 5 ans

Un architecte et un bâtisseur unissent leurs forces afin de reproduire des formes avant leurs adversaires. Mais prenez garde aux cartes spéciales qui viendront semer la zizanie et vous imposeront des règles de construction. Serez-vous capable de bâtir les yeux bandés ? A une main ? Sans parler ?

Faites preuve d'imagination et lancez-vous dans des constructions délirantes !!



Bazar Bizarre Le chapeau fantôme

Un jeu plein de malice

2 à 8 joueurs, environ 20 minutes, à partir de 8 ans

5 figurines sont exposées sur la table puis une carte est dévoilée. Si la carte représente l'une des figurines dans sa couleur réelle, saisissez-la vite ! Sinon, attrapez la seule figurine qui n'a rien en commun avec la carte. Méfiez-vous du chapeau qui cache un objet : il faut s'en souvenir au bon moment et le nommer sans rien toucher ! Au milieu de ce grand bazar, une erreur est vite arrivée... Un jeu de réflexe et de mémoire pour rire en famille.

Aya

Partez à l'aventure !

1 à 5 joueurs, environ 30 minutes, à partir de 8 ans

Aya est un jeu de domino coopératif. Un vrai moment de douceur vous attend. Avec votre équipe, vous devrez poser des dominos afin de parcourir fleuves et rivières pour découvrir la diversité des paysages du monde d'AYA. N'oubliez pas de prendre le plus de photos possible afin de garder un souvenir de cette aventure incroyable. Créer la plus belle chaîne de dominos entre amis ou en famille.



Code Names !

What's your name ?

2 à 8 joueurs, environ 15 minutes, à partir de 12 ans

25 agents secrets travaillent sous couverture. Arriverez-vous à contacter tous vos agents avant l'équipe adverse ? Pour ce jeu, il faudra donner un indice pour permettre aux enquêteurs de deviner les noms de codes de vos agents. Serez-vous plus efficace que vos adversaires ? Attention à l'assassin qui rôde, ne tombez pas dessus !!